

ACTION URGENTE

UN DIRIGEANT INDIGÈNE EN GRÈVE DE LA FAIM A ÉTÉ HOSPITALISÉ

La santé et la vie du chef spirituel indigène mapuche Celestino Córdova, emprisonné depuis 2014 à Temuco, au centre du Chili, sont en danger. Il observe depuis plus de 90 jours une grève de la faim qu'il a entamée pour protester contre le refus des autorités de le laisser accéder à son autel de cérémonie.

Celestino Córdova est un chef spirituel du peuple indigène mapuche, enfermé dans un centre pénitentiaire à Temuco, au Chili, depuis sa condamnation en 2014 dans le cadre de l'affaire Luchsinger-Mackay. Celestino Córdova est un *machi*, plus haute autorité spirituelle traditionnelle du peuple mapuche.

Son rôle en tant que *machi* suppose qu'il se rende périodiquement à son *rewe* (autel de cérémonie) pour des cérémonies de renouveau, essentielles au bien-être psychique et physique des Mapuches. Toutefois, la Gendarmerie chilienne (les autorités carcérales) a refusé à plusieurs reprises ses demandes officielles pour un transfert de 48 heures vers son *rewe*, pour les cérémonies.

En réaction, Celestino Córdova a entamé une grève de la faim liquide (ne consommant que de l'eau) le 13 janvier 2018, pour exiger que les autorités accèdent à sa requête. Il a été hospitalisé à l'hôpital régional de Temuco dans l'après-midi du 18 avril en raison de son état de santé très préoccupant. Le même jour, il a annoncé son intention d'entamer une grève de la faim et de la soif – refusant de consommer des liquides – en vue de contraindre les autorités à reconnaître son droit en tant que *machi*. Cette situation est très préoccupante, du fait de son état de santé compliqué.

Dans le compte-rendu de sa visite au Chili de 2016, le Sous-Comité des Nations unies pour la prévention de la torture s'est déclaré préoccupé par le fait que les détenus mapuches sont privés de leur droit de pratiquer leurs croyances conformément à leur vision du monde, par exemple en utilisant des méthodes ancestrales pour soigner les maladies, et a recommandé aux autorités chiliennes de respecter leurs traditions culturelles et leurs coutumes, dans le droit fil des normes internationales.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités chiliennes de permettre au *machi* Celestino Córdova de se rendre à son *rewe* pendant 48 heures, comme il le demande, et de veiller à ce que son droit de pratiquer ses croyances spirituelles, ses traditions culturelles et ses coutumes soit protégé ;
- demandez-leur de réviser ses conditions de détention afin de faciliter son droit et celui des autres mapuches incarcérés de vivre conformément à leurs croyances, leurs coutumes et leur culture durant leur détention ;
- priez-les instamment de veiller à ce que tous les soins médicaux dispensés à Celestino Córdova le soient avec son consentement éclairé et conformément à ses souhaits, et à ce qu'il ne subisse pas de traitement contre son gré ni ne soit alimenté de force, ce qui pourrait constituer un acte de torture ou un mauvais traitement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 MAI 2018 À :

Ministère de la Justice et des droits humains

Hernán Larraín Fernández

Morandé 107

Santiago de Chile, Chili

Tel/Fax: +56 (2) 2674 3100

courriel: secretariasrios@minjusticia.gov.cl

cl

Formule d'appel : *Estimado*

Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Directrice de la Gendarmerie nationale

Claudia Bendeck Inostroza

Rosas 1264, 4° piso

Santiago de Chile, Chili

Tél. / Fax : +56 (2) 2916 3250 / 3251

Courriel :

patricia.roman@gendarmeria.cl

Formule d'appel : *Estimada Señora*

Directora, / Madame la Directrice,

Copies à :

Amnesty International Chili

Courriel : info@amnistia.cl

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Chili dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN DIRIGEANT INDIGÈNE EN GRÈVE DE LA FAIM A ÉTÉ HOSPITALISÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 4 janvier 2013, Vivian Mackay et Werner Luchsinger, un couple âgé, ont été tués dans l'incendie criminel de leur maison, par un groupe d'individus qui se seraient introduits sur leur propriété, dans la région d'Araucanie. Quelques minutes plus tard, Celestino Córdova a été arrêté près des lieux du crime. Il a par la suite été accusé d'homicide au titre de la loi antiterroriste chilienne. En 2014, la justice a abandonné les accusations de terrorisme et l'a condamné à 18 ans de prison pour homicide causé par un incendie.

Depuis, Celestino Córdova a déposé plusieurs demandes officielles concernant un transfert, afin de se rendre à son *rewe* ou autel, un rituel essentiel pour tous les *machis*. Le refus répété de lui accorder cette autorisation lui a causé plusieurs souffrances physiques et des affections.

Bien que des informations font état de cas où les autorités carcérales ont accordé le transfert à des mapuches incarcérés, dans le cas du *machi* Celestino Córdova, elles se montrent réticentes. Elles font valoir que le Décret chilien sur les prisons n'autorise pas de telles mesures, et que la sécurité physique des agents de l'État ne pourrait être assurée en raison du climat de violence qui prévaut dans la région où cette cérémonie religieuse doit avoir lieu.

Amnesty International considère que cette approche est incohérente et enfreint les normes internationales relatives aux droits humains, inscrites dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 27), la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (article 5) et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (articles 11, 12, 31 et 34).

Les Mapuches sont un groupe indigène américain qui vit dans le sud du Chili et le sud-ouest de l'Argentine, et qui a lutté pour défendre ses terres ancestrales tout au long de l'histoire du Chili. Bien que l'État chilien reconnaisse l'existence de territoires mapuches, leur surface diminue progressivement, ce qui a fortement avivé les tensions dans des régions comme l'Araucanie, où les Mapuches continuent de revendiquer la propriété de leur territoire et le respect de leur identité culturelle.

Nom : Celestin Córdova
Homme

AU 75/18, AMR 22/8251/2018, 19 avril 2018